

COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

SEANCE DU 08 MARS 2018

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Date de convocation</u> :	02.03.2018
<u>Membres présents</u> :	11	<u>Date de publication</u> :	12.03.2018
<u>Membres ayant signé</u> :	11		

L'an deux mil dix huit, le huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le deux mars deux mil dix huit, sous la présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, Mrs EHRHARD Pierre, COSSIN Jean-Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mmes BARTHELEMY Sylvette, JEANNIOT Séverine, BERGUER Carole, GODARD Angélique, Mrs. ETIENNE Florent, VICHARD Michel, DEVOY Christophe Conseillers.

Secrétaire de Séance : M. VICHARD Michel.

N°03-2018-01

GESTION DE LA FORET COMMUNALE – PROGRAMME 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le programme des actions à réaliser en 2018 dans la forêt communale, relevant du Régime Forestier : travaux de maintenance, (création de parcellaire : fournitures et mise en place de plaques de parcelle) dont le montant s'élève à 412,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désapprouve ce programme.

N°03-2018-02

ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE POUR UNE COLLECTIVITE AFFILIEE AU CENTRE DE GESTION

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention actualisée d'adhésion au service de médecine proposée par le Centre de Gestion à l'ensemble des collectivités du département,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à cette convention et d'accepter son actualisation et,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

N°03-2018-03

SUBVENTION SEJOUR PEDAGOGIQUE

Vu la demande de participation reçue du Collège Joseph CRESSOT afin d'aider à financer un séjour pédagogique pour l'élève QUINZELING Noa, résidant à SUZANNECOURT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50 € (cinquante euros) au parent de l'élève participant à ce séjour.